



Poitiers
Le 07/07/2020

MISE AU POINT

La CGT remercie le président du CTS, qui s'est tenu le 30/06/2020, d'avoir porté à la connaissance du personnel le relevé d'avis rendus.

Nous regrettons cependant - comme nous le craignons dans notre déclaration liminaire - qu'il ne décline pas concrètement l'organisation du service à la rentrée 2020 et ce, à l'aube des congés des agents.

Par ailleurs, pour reprendre une terminologie qui n'entre habituellement pas dans le champ lexical de la CGT, « nous nous félicitons » du rappel judicieux que le Président a opéré, concernant les règles basiques de fonctionnement du CTS.

Il a longtemps été reproché à la CGT son formalisme, mais il était important de rappeler à ceux qui s'affranchissent de ces règles, que le secret des débats et des informations relevant du CT n'est pas une option mais une obligation réglementaire. Il ne s'agit là nullement d'artifices ou d'un décorum désuet, mais bien de garantir un traitement égal de tous les agents dans l'accès à l'information et d'assurer aux représentants des personnels la nécessaire sérénité dans l'exercice de leur mandat.

En outre, et n'en déplaise à certain.e.s, notre conception de la représentation des personnels priorise les valeurs collectives, en conformité avec les orientations de notre organisation syndicale.

Il ne saurait être ainsi question de céder à n'importe quelle demande ou injonction opportuniste et clientéliste, qui ne servent que des intérêts personnels.

Rappelons que la rentrée promet d'être très difficile :

- **Mise en œuvre LPJ avec la charge afférente**
- **Ouverture de la SAS (ou pas?..)**
- **Sous-effectif RH chronique, mainte fois signalé mais jamais pris en compte.**

Et que la CGT défendra ses valeurs coûte que coûte pour faire face au tsunami social qui s'annonce.